



**PROJET DE POLITIQUE FAMILIALE
DE LA VILLE DE MONTRÉAL**

**MÉMOIRE DU COMITÉ FAMILLE
DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL**

**REMIS À L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

Novembre 2007

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
1. L'engagement de la Ville de Montréal envers les familles	3
2. Cadre de référence	3
2.1 Définition de la famille	3
2.2 Les objectifs de la politique familiale	4
2.3 Les cibles prioritaires.....	5
3. Plan d'action central	6
3.1 Quartiers vivants.....	7
3.2 Habitation	7
3.3 Circulation et transport	8
3.4 Sécurité publique.....	11
3.5 Culture, sports et loisirs	11
4. La collaboration des partenaires	13
5. Les avenues de collaboration	14
Conclusion	15
Sommaire des recommandations	16
Liste des membres du comité Famille	19

INTRODUCTION

La CRÉ de Montréal porte une attention particulière à la réalité des familles sur l'Île. En février 2004, elle a mis sur pied un comité Famille réunissant les principaux acteurs régionaux en provenance des milieux communautaire, syndical, de la santé, de l'éducation, des services de garde, représentatifs de la population et intéressés par cette question.

Le comité Famille a pour mission de promouvoir la place des familles dans le développement de l'île de Montréal. Il considère que les familles sont une richesse collective qui doit être reconnue et valorisée et qu'il faut les soutenir pour leur garantir un accès équitable aux services nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

En mai 2006, le comité Famille a été invité par la Ville de Montréal à agir à titre de comité conseil externe lors de l'élaboration du projet de politique familiale et s'y est activement engagé dès le mois d'août suivant. Le comité visait deux objectifs à travers cet engagement, soit porter une vision régionale concertée relativement aux enjeux liés à l'épanouissement des familles montréalaises et favoriser l'appropriation collective de ce projet.

Le présent mémoire rend compte des préoccupations régionales exprimées durant cette démarche par les membres du comité Famille et formule des recommandations au regard du projet actuellement soumis à la consultation publique. Il reflète les consensus établis par des organisations montréalaises agissant dans divers domaines ayant un impact sur la qualité de vie des familles de la région.

Le comité Famille appuie notamment ses réflexions sur une analyse de la situation des familles montréalaises qu'il a exposée dans le document *Regard sur les familles montréalaises* publié en 2006. Depuis sa mise sur pied, il s'est aussi penché sur divers aspects affectant la vie des familles. Il a entre autres œuvré à la production du mémoire de la CRÉ de Montréal dans le cadre de la consultation provinciale sur la conciliation famille-travail et collaboré à la production du mémoire de la CRÉ sur le Plan de transport de la Ville de Montréal. Il a également organisé le Forum Action familles, tenu le 15 mai 2007, où plus de 150 intervenantes et intervenants montréalais ont échangé sur les enjeux liés à la qualité de vie des familles de la région et formulé des pistes d'action favorables à leur épanouissement.¹

Le comité Famille accueille favorablement l'initiative de la Ville de Montréal en vue de se doter d'une politique familiale. Il estime que cette politique devrait servir à orienter les actions municipales en vue d'assurer aux familles un milieu de vie de qualité, propice à

¹ Voir les Actes du Forum Action familles sur le site www.credemontreal.qc.ca

leur épanouissement et à celui des générations futures. Il considère qu'elle devrait s'adresser à toutes les familles, dans le respect de la diversité. Toutefois, les actions et programmes municipaux peuvent viser, à certains égards, certaines familles en particulier, afin d'assurer un accès équitable aux ressources et services de la collectivité.

Le mémoire du comité Famille salue, dans un premier temps, l'engagement de la Ville de Montréal. Le contenu, tant du cadre de référence que du plan d'action collectif, est ensuite analysé et des recommandations sont émises. Enfin, le comité Famille propose des pistes de collaboration pour la mise en œuvre de cette politique.

1. L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL ENVERS LES FAMILLES

Nous tenons d'entrée de jeu à saluer l'engagement de la Ville envers les familles. Par ce geste, elle reconnaît et valorise la place et le rôle des familles. La politique familiale constitue un outil démocratique supplémentaire qui permettra aux familles d'agir avec la municipalité sur les sujets qui les concernent, dans des domaines qui affectent directement leur qualité de vie.

Le défi pour la métropole est de taille lorsqu'on considère le nombre de familles qui y vivent, l'hétérogénéité du tissu social et des milieux de vie, la multiplicité des acteurs, la complexité de l'appareil municipal et la contrainte d'une politique à coûts nuls. Le comité Famille comprend la situation financière actuelle de la Ville et espère que son engagement envers les familles se concrétisera dans la place qui leur sera accordée au moment d'établir les priorités d'investissement.

Recommandation

Le comité Famille appuie la mise en place d'un Chantier famille responsable du suivi de l'engagement de la Ville envers les familles au niveau central. Il considère tout aussi important la présence de chantiers locaux au niveau des arrondissements. Il considère essentiel que des élus responsables et des acteurs socioéconomiques soient présents sur ces différents chantiers.

2. CADRE DE RÉFÉRENCE

2.1 Définition de la famille

Divers facteurs sociaux et économiques ont contribué depuis quelques décennies à modifier le profil des familles. Il n'y a plus de modèle unique, les situations sont multiples et varient selon les parcours individuels et familiaux : familles biparentales et monoparentales, familles hétéroparentales et homoparentales, familles en garde partagée, familles recomposées, familles nucléaires, familles élargies, familles d'accueil ou familles traditionnelles. C'est pourquoi le comité Famille privilégie une définition large et inclusive de la famille qui s'appuie sur les notions de lien intergénérationnel et de prise en charge. Le lien unissant les membres d'une famille peut être biologique ou social.

La définition à laquelle se réfère la Ville cible essentiellement les familles composées minimalement d'un adulte et d'un enfant, l'âge de ce dernier pouvant parfois atteindre les 20 ans. Bien qu'on parle de la famille élargie dans le cadre de référence, et de l'apport des aînés à la famille, elle n'est mentionnée que dans son aspect de soutien aux parents responsables d'enfants. On évacue ainsi la réciprocité des rapports de solidarité familiale. Bien souvent, les parents doivent aussi veiller sur leurs proches aînés, dans d'autres cas,

sur un enfant handicapé devenu adulte, ou les parents eux-mêmes vivent des limitations fonctionnelles, temporairement ou à long terme, ce qui complexifie l'articulation des diverses obligations familiales et professionnelles. Ces situations affectent particulièrement les femmes qui y consacrent davantage d'heures que les hommes. Une meilleure offre de services publics adaptés aux besoins d'une population vieillissante et un soutien aux personnes aidant un proche améliorerait grandement la qualité de vie de ces familles.

2.2 Les objectifs de la politique familiale

- ***Consolider et développer la qualité de vie des familles qui vivent actuellement à Montréal***

Le comité Famille juge primordial que les premiers bénéficiaires d'un Plan d'action famille soient les familles qui vivent actuellement à Montréal et appuie la Ville dans cet objectif. Le projet évoque la possibilité d'appliquer l'analyse différenciée selon les sexes pour évaluer jusqu'à quel point les services, dans leurs horaires et configurations, tiennent compte des groupes de familles monoparentales. Nous accueillons favorablement cette intention. Cette analyse ne dispense pas de la nécessité de se doter d'indicateurs visant à évaluer l'impact des actions sur la qualité de vie des familles montréalaises.

Recommandation

Le comité Famille recommande que la Ville se dote d'indicateurs visant à évaluer l'impact des actions sur la qualité de vie des familles montréalaises et que l'évaluation annuelle tienne compte de l'analyse différenciée selon les sexes. Le comité Famille serait heureux d'apporter sa collaboration à l'élaboration des indicateurs pour l'analyse des programmes et services.

En visant l'amélioration de l'accès des familles monoparentales aux services, on devrait veiller à ce que cela facilite aussi la vie des autres familles. À cet égard, le Forum Jeunesse de l'île de Montréal a initié une analyse de l'offre de services aux jeunes adultes de 16 à 30 ans en sports, loisirs et activités physiques. L'analyse inclura notamment la conciliation familles-travail-études. Le porteur du projet est Sport et Loisir de l'île de Montréal, en partenariat avec la Ville de Montréal, l'Arrondissement d'Outremont et la Fédération québécoise des centres communautaires en loisir. Le comité Famille propose de s'associer à cette initiative et d'élargir cette étude aux jeunes adultes jusqu'à l'âge de 35 ans, ce qui s'inscrit bien dans les groupes cibles visés par la politique familiale.

- **Viser une « Cible famille Montréal » à atteindre d'ici 2012, notamment en convainquant davantage de jeunes Montréalaises et Montréalais à s'installer dans leur ville**
- **À long terme, attirer, garder et fidéliser à Montréal un nombre de familles suffisant pour maintenir en santé l'écosystème humain montréalais**

Ces deux objectifs ont le mérite de bien identifier des cibles et fournissent un indicateur pour évaluer la portée de la politique, laquelle accorde une priorité aux jeunes familles. Les résultats escomptés pourraient avoir un impact positif au plan démographique.

Recommandation

Le comité Famille recommande que des indicateurs soient également associés aux autres objectifs de la politique, permettant d'évaluer l'impact des actions entreprises sur la qualité de vie des familles.

- **Favoriser les liens intergénérationnels**

Bien que cet objectif soit clairement mentionné, on n'aborde presque jamais la question des aînés et la place des grands-parents. Le cadre de référence évoque l'installation de résidences pour aînés en périphérie des quartiers et émet l'hypothèse des maisons intergénérationnelles comme avenue à explorer. Mais le plan d'action n'en fait pas état sauf, à la rigueur, lorsqu'on met de l'avant le principe de mixité dans les noyaux villageois.

On constate à la lecture des plans locaux disponibles que les préoccupations locales tiennent compte de cette dimension, que ce soit en termes de faisabilité de maisons intergénérationnelles, de loisir familial, de lieux publics universellement accessibles ou d'une circulation piétonne sécuritaire. D'autres politiques de la Ville pourraient être revisitées sous cet angle, notamment au plan de l'aménagement urbain.

Recommandation

Le comité Famille recommande que le chantier Famille fasse des représentations auprès des services centraux pour que l'application des différentes politiques favorise les liens intergénérationnels.

2.3 Les cibles prioritaires

Dans son document *Regard sur les familles montréalaises*, le comité Famille fait ressortir ce qui caractérise la région montréalaise par rapport à l'ensemble du Québec dans ses réalités familiales. Certains groupes se distinguent, notamment les familles monoparentales, dirigées majoritairement par des femmes, les familles venues d'ailleurs

et les familles nombreuses. Ces trois groupes sont plus susceptibles que d'autres de vivre la précarité financière et l'exclusion.

Recommandation

Le comité Famille recommande à la Ville de tenir compte, dans les actions déployées, des divers types de familles et des réalités particulières que vivent les familles monoparentales, nombreuses ou venues d'ailleurs.

Par ailleurs, bien que les groupes cibles soient bien définis, le plan d'action n'expose pas clairement les pistes associées aux groupes d'âge ciblés ou aux cohortes visées, ce qui ne facilite pas l'évaluation des impacts de la politique.

3. PLAN D'ACTION CENTRAL

Globalement, le comité Famille est d'accord avec les champs d'intervention retenus. Le rappel fait quant aux autres politiques et programmes en vigueur, tels que le plan stratégique de développement durable ou le plan d'urbanisme, nous apparaît pertinent. Toutefois, certaines dimensions qui ont un impact important dans la vie des familles ne sont qu'effleurées.

Certaines actions pourraient être mises de l'avant sans coût additionnel, par exemple s'engager à explorer des pistes de solution en concertation avec d'autres acteurs pour une meilleure articulation des temps familiaux, du travail et des études, faire des représentations auprès des gouvernements provincial et fédéral pour un environnement économique plus favorable ou collaborer aux initiatives de rapprochement familles-écoles-communauté.

Recommandation

Le comité Famille recommande l'ajout d'un volet « Environnement économique favorable » au cadre de référence, à l'instar de la Ville de Québec. Ce volet permettrait d'aborder la question de l'intégration professionnelle des jeunes adultes, des personnes immigrantes et des femmes, et d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour encourager les entreprises à favoriser la conciliation famille-travail-études. Ce serait aussi l'occasion d'examiner l'accessibilité financière des familles aux services municipaux.

3.1 Quartiers vivants

Le comité accueille favorablement le principe des noyaux urbains ou villageois et l'encouragement à la mixité des quartiers. Cette approche à échelle humaine a d'ailleurs été fortement recommandée lors du Forum Action familles. La cohabitation de diverses générations, classes sociales et cultures enrichit la vie montréalaise; porteuse d'ouverture à la diversité, elle peut aussi engendrer son lot de frictions et de tensions comme l'a fait valoir Mme Damaris Rose² lors du Forum Action familles :

« Le vieillissement et l'exode des familles touchent durement certains quartiers alors que l'immigration internationale en rajeunit d'autres. (...) Au vu de la croissance des ménages non familiaux, les relations intergénérationnelles à l'échelle des voisinages ne sont pas toujours faciles. (...) Par ailleurs, face au déclin du nombre d'enfants dans certains quartiers, comment maintenir une bonne offre locale d'équipements pour ces enfants ? Une vision proactive est nécessaire en vue d'attirer de jeunes familles. En bref, le défi est de tenir compte de la diversité des situations ainsi que des besoins communs en matière d'habitat : statuts sociaux – types de ménages – âges et générations. »

Notre compréhension est que la notion de quartiers vivants sous-tend une mixité de fonctions et la présence de services de proximité qui répondent à des besoins variés. Les familles ayant de jeunes enfants devraient ainsi pouvoir compter sur des services de garde près de leur domicile ainsi que la présence d'une école dans leur quartier.

Recommandation

Le comité Famille recommande que la Ville prévoie un aménagement des espaces publics qui soit favorable à la cohabitation intergénérationnelle et qu'on y retrouve des services de proximité répondant aux besoins des familles.

3.2 Habitation

L'accès au logement est un enjeu majeur si on veut faire de Montréal une ville de familles. Le comité Famille est particulièrement préoccupé par l'accès au logement des familles vivant sous le seuil de faible revenu. En 2004, le revenu médian avant impôt des familles de la région de Montréal s'établit à 47 400 \$, comparativement à 54 400 \$ dans l'ensemble du Québec. Ce sont les familles monoparentales et les familles nombreuses qui sont les plus affectées par cette situation.³ La réalité des familles dont un ou des membres sont handicapés est également préoccupante.

² Mme Damaris Rose est professeure titulaire à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, Institut national de la recherche scientifique.

³ Source : Statistique Canada, tiré du Bulletin statistique régional, Volume 4/numéro 1; pages 16 et 17; Institut de la statistique du Québec.

Les besoins en ce domaine sont bien évalués et les pistes d'action proposées sont pertinentes. L'accroissement de la part des familles dans le programme d'aide à l'accession à la propriété nous apparaît judicieux à cet égard. L'ensemble demeure timide face aux besoins impérieux de logement. Le document fait surtout valoir les beaux côtés de la vie à Montréal, mais n'aborde pas suffisamment les aspects moins favorables aux familles.

Recommandations

Le comité Famille recommande à la Ville les actions suivantes :

Concernant la construction neuve et les nouveaux quartiers résidentiels

- Assurer une gamme variée de logements dans les grands projets et exiger un pourcentage de logements réservés aux familles. Inciter les promoteurs à prévoir la mixité des fonctions.
- Prévoir l'adaptation de ces projets aux besoins des différentes générations.
- Reconduire les programmes de création de logements sociaux et communautaires avec une priorité aux grands logements.

Concernant l'habitat existant

- Maintenir et renforcer les mesures de soutien et d'accompagnement des familles en HLM
- Instaurer des mesures incitatives pour les propriétaires afin qu'ils maintiennent en état le parc locatif tout en conservant les loyers abordables.
- Réaliser une campagne de sensibilisation positive envers les familles pour contrer les préjugés, voire la discrimination à l'endroit des familles avec enfants.

Concernant les logements adaptés aux familles à revenu modeste

- Créer une réserve immobilière par l'achat et la réhabilitation de logements en vue de développer le logement communautaire et social.
- Offrir des incitatifs aux propriétaires-locateurs pour la réhabilitation et le maintien de loyers modestes.

3.3 Circulation et transport

De façon générale, le comité Famille est en accord avec les grandes orientations proposées dans le Plan de transport et reprises dans la politique familiale. La réduction de la dépendance à l'automobile et un usage accru du transport en commun et des transports actifs ne peuvent qu'être favorables aux familles de la région, et ce, sous plusieurs aspects.

Au plan de la santé, les familles seront moins exposées aux effets polluants et aux risques d'accidents liés à la circulation automobile. L'encouragement à utiliser des modes actifs de transport, tels que la marche ou le vélo, favorisera l'activité physique à tous les âges. Au plan de la conciliation de la vie familiale avec le travail ou les études, plusieurs avenues sont proposées dans le plan qui faciliteraient les déplacements tant des jeunes adultes étudiants que des parents travailleurs.

Quelques pistes sont énoncées concernant l'accessibilité qui indiquent une volonté d'adapter les transports collectifs aux besoins particuliers des personnes âgées, handicapées ou à mobilité réduite et aux adultes accompagnés d'enfants en poussette.

Le comité Famille constate avec plaisir la mention d'une préoccupation à l'égard de la présence des poussettes dans les transports en commun, mais remarque que cet aspect n'est pas prioritaire dans les actions envisagées.

Recommandation

Le comité Famille recommande que le chantier Famille assure un suivi particulier auprès du service intéressé afin de concrétiser l'intention d'accorder une attention particulière aux personnes avec poussette. Il souhaite également que la formation des chauffeurs d'autobus comprenne un volet spécifique lié à l'utilisation des poussettes.

Le comité invite la Ville à explorer plus avant les aménagements favorables à la vie familiale en ce qui a trait aux déplacements et à la mobilité des personnes.

▪ **Au plan de l'accessibilité**

Le plan de transport suggère une tarification modulée en fonction des distances à parcourir. Les familles qui ont déserté les quartiers centraux l'ont fait dans plusieurs cas parce que les coûts de logement y sont trop élevés. Augmenter les frais liés à leurs déplacements en TC aurait un effet dissuasif sur l'utilisation de ce mode de transport.

Par ailleurs, les coûts de déplacement en transport en commun (TC) sont élevés lorsqu'on se déplace en famille.

Recommandation

Le Comité Famille recommande d'explorer la possibilité d'établir un rabais pour les familles à des moments propices aux activités familiales (Ex. : Temps des fêtes, Semaine québécoise des familles, Fête des Neiges, etc.).

De plus, certains secteurs sont actuellement moins bien desservis et le comité Famille estime que l'implantation de modes alternatifs mieux adaptés aux secteurs de plus faible densité (minibus, taxis collectifs, autres) est un incontournable au regard de l'équité dans l'accès aux TC. L'action proposée dans le plan de transport en est une d'évaluation d'opportunité.

Recommandation

Le comité Famille recommande que le chantier Famille de la Ville exerce un suivi auprès des services concernés pour s'assurer que la réalisation d'une évaluation d'opportunité pour une meilleure desserte des secteurs de plus faible densité prenne en compte les objectifs de la politique familiale et les bénéfices externes pour les familles.

Il convient aussi de porter une attention particulière aux personnes âgées de 65 ans et plus qui représentent plus de 15 % de la population montréalaise. Malgré un bon nombre d'aînés autonomes, plus de 40 % des personnes âgées de 65 ans et plus⁴ vivent avec une légère perte d'autonomie ou une mobilité réduite.

Le vieillissement de la population accroîtra les besoins de soutien aux aînés dans leurs déplacements. Notons que les personnes âgées représentent 75 % des nouvelles demandes d'admission au transport adapté. Le comité Famille accueille favorablement la solution proposée dans le plan de transport consistant à hausser le nombre de permis pour les taxis accessibles.

D'autres avenues sont à explorer pour permettre notamment l'accompagnement des personnes âgées lors de déplacements en raison de visites médicales. Assuré actuellement par des organismes communautaires et l'engagement de bénévoles, ce service, essentiel en contexte de virage ambulatoire et de maintien à domicile, devrait être mieux soutenu. À ce chapitre, la CRÉ de Montréal collabore à un projet mené par la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal au regard de la mobilité et des déplacements des aînés de la région. Les principaux acteurs concernés, dont la STM, sont réunis pour mieux cerner les besoins en vue d'élaborer un plan d'action concerté et adapté aux besoins spécifiques des aînés.

▪ **Au plan de la conciliation famille-travail-études**

Le temps de navettage est un élément majeur des difficultés de conciliation de la vie familiale avec les obligations du travail ou des études. Le comité Famille appuie la Ville de Montréal dans les mesures proposées dans le Plan de transport pour encourager la mise en place de formules de covoiturage et souligne que cet aspect devrait être abordé dans les chantiers prioritaires.

⁴ Source : Portrait statistique de la population avec incapacité, Région de Montréal-Centre 2003, Faits saillants, p. 2; OPHQ

Recommandation

Le comité Famille est aussi d'avis que des mesures incitatives au plan fiscal soient proposées aux employeurs et soutient les initiatives de la Ville dans ses représentations à cet effet auprès des gouvernements.

▪ **Au plan de la sécurité**

Le Plan de transport prévoit des mesures d'apaisement de la circulation. Le comité Famille estime essentiel que ces mesures soient appliquées dans les rues où les cyclistes et les piétons sont particulièrement présents. Il souhaite également qu'une campagne de sensibilisation au civisme, à la courtoisie et au respect du Code de la sécurité routière soit menée. La priorité dans la sécurité des déplacements devrait être accordée aux clientèles les plus vulnérables, soit les piétons, et parmi eux, les jeunes enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Recommandations

Le comité Famille recommande l'application des mesures d'apaisement de la circulation là où la présence piétonnière et cycliste le requiert et propose la réalisation d'une campagne de sensibilisation au civisme, à la courtoisie et au respect du Code de la sécurité routière.

Le comité Famille recommande de plus que, durant l'hiver, une priorité soit accordée au déneigement aux abords des services de garde sur le territoire métropolitain, comme cela se fait déjà aux abords des écoles.

3.4 Sécurité publique

Les préoccupations du comité Famille à l'égard de la sécurité ont davantage trait à la circulation automobile et aux déplacements, deux aspects abordés précédemment.

3.5 Culture, sports et loisirs

L'offre de services en culture, sports et loisirs est diversifiée et relativement accessible sur une base individuelle. Par contre, la pratique d'activités en famille dans ses différents champs apparaît plus problématique. Les programmes sont souvent cloisonnés par groupe d'âge, ce qui ne favorise pas les liens intergénérationnels. La tarification est parfois trop élevée pour les familles comptant plusieurs enfants. Certains centres de loisir ne sont pas accessibles pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, ou encore l'aménagement des vestiaires ne permet pas l'accompagnement d'une mère auprès de son fils adolescent handicapé.

Plusieurs organismes de loisir proposent une offre de service montréalaise, qui dépasse le territoire d'un arrondissement. Certains ont du mal à se faire reconnaître comme des partenaires par un ou des arrondissements, qui s'en tiennent aux organismes présents dans leur territoire. Cela a pour conséquence de priver des familles montréalaises des services qu'elles pourraient recevoir en plus d'obliger des organismes à faire des représentations auprès des 19 arrondissements.

Recommandations

Concernant l'accès des familles à la culture, aux sports et aux loisirs, le comité Famille recommande :

- Que la Ville maintienne le programme et le budget pour soutenir l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et que les arrondissements augmentent leur contribution à ce programme.
- Que les arrondissements reconnaissent comme partenaires, les organismes communautaires de loisir à rayonnement régional, afin que les familles puissent avoir accès au même niveau de prestation de services partout à Montréal.
- Que tous les lieux publics où se pratiquent des loisirs – et l'information aux usagers – puissent être accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et à leur famille.

Une étude réalisée en 2003 par le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, maintenant devenu la CRÉ de Montréal, fait l'analyse des besoins de garde pour les enfants de 5 à 12 ans hors des périodes scolaires⁵.

Une nouvelle mesure fiscale mise en place par le gouvernement améliore la situation des parents lors de la semaine de relâche. L'alternance entre la garde en milieu scolaire pendant l'année scolaire et les clubs de vacances ou camps de jour (avec services d'accueil prolongé) pendant la saison estivale apparaît satisfaisante pour les parents et les enfants. Ce qui pose problème, c'est l'absence de services pendant la dernière semaine du mois d'août ou alors, à des coûts élevés. La problématique se pose notamment pour les familles à revenu modeste, particulièrement celles avec plusieurs enfants et les familles monoparentales.

Des efforts de concertation doivent être consentis par les divers partenaires concernés pour améliorer la situation dans la région de Montréal, dans une perspective de consolidation des services offerts aux familles en période estivale, en étudiant les possibilités d'arrimer les calendriers scolaires des diverses institutions et en examinant les

⁵ CRDÎM; *Rapport d'analyse de la problématique entourant les services de garde en milieu scolaire lors des périodes de fermeture scolaire*; février 2003

moyens à mettre en place pour trouver des solutions novatrices. Le comité Famille est prêt à collaborer ou à initier ces travaux.

4. LA COLLABORATION DES PARTENAIRES

L'échéancier très serré entourant l'élaboration de la politique, tant au niveau central que local, a paru au comité Famille peu propice à l'appropriation collective du projet. Dans son *Bulletin de liaison* d'octobre 2007⁶, la Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec a noté, à propos de l'élaboration des plans d'actions locaux que : « *Les mécanismes choisis et l'échéancier très court n'ont pas permis la participation de beaucoup de groupes Famille montréalais, pourtant les premiers concernés!* »

Par contre, l'appel aux arrondissements a donné de bons résultats. La démarche en parallèle des arrondissements et de la Ville centrale a été fructueuse et les divers paliers se sont mutuellement alimentés. Tous les arrondissements se sont engagés à adopter des plans locaux d'action famille et six sur dix-neuf ont complété la démarche.

Pour concourir au développement d'un mouvement collectif en faveur des familles, la Ville centrale a fourni aux arrondissements un guide d'accompagnement et du soutien lors de l'élaboration des plans locaux. Cette approche constitue un bon exemple de support et d'encouragement.

Recommandations

Le comité Famille recommande que la Ville centrale encourage aussi les arrondissements à entretenir la concertation et la communication lors de la mise en œuvre et du suivi de leur plan local d'action famille.

Le comité Famille recommande également une mise en commun des bilans annuels locaux et central et l'établissement d'indicateurs communs afin de mieux saisir la portée des actions entreprises et des efforts à poursuivre ou à entreprendre.

Dans tous les champs d'action proposés, la Ville lance un appel aux partenaires pour faire de Montréal une ville avec enfants. Le comité Famille estime que la Ville devrait poursuivre sur cette lancée et affirmer encore plus de leadership dans son appel aux partenaires pour la réalisation de son plan d'action.

⁶ Desjardins, Lorraine; Bulletin de liaison Vol. 32 n°2, page 3; Fédération des familles monoparentales et recomposées du Québec

Recommandation

Le comité Famille recommande que la Ville poursuive son initiative d'appel aux partenaires et soit encore plus active dans la création des espaces de concertation requis pour les avenues de travail retenues à la suite des consultations et à l'adoption de la politique.

5. LES AVENUES DE COLLABORATION

Le comité Famille fait état dans le présent mémoire de diverses actions déjà menées par la CRÉ de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal. Il offre aussi sa collaboration sur les aspects suivants : l'élaboration d'indicateurs pour un suivi de la mise en œuvre du plan d'action, la participation au projet du Forum jeunesse sur l'accès aux sports, loisirs et activités physiques des jeunes adultes de 16 à 35 ans et l'amorce suggérée d'une concertation entre le milieu éducatif et municipal en vue de jouer un rôle complémentaire dans une offre de services pour les jeunes de 5 à 12 ans hors du calendrier scolaire.

Par ailleurs, le comité Famille entreprendra des travaux au regard de la conciliation famille-travail-études dès 2008. Un groupe de réflexion réunissant des acteurs d'horizons variés et ayant un impact sur cet aspect sera mis sur pied afin d'identifier des pistes d'action régionales pouvant soutenir les familles dans la difficile articulation du travail, des études et de la vie familiale. Le comité Famille invite la Ville à participer à ces travaux.

Par sa composition, le comité Famille réunit plusieurs grands acteurs montréalais intéressés par la situation des familles. Il propose à la Ville de Montréal sa collaboration au sein du Chantier famille, responsable du suivi de la mise en œuvre de la politique. Il invite également la Ville à renouveler sa participation au comité Famille de la CRÉ de Montréal.

CONCLUSION

C'est un exercice d'envergure qui a été fait par la Ville. Cet effort met la question « familles » au cœur des préoccupations montréalaises. Le comité Famille souhaite que l'engagement municipal se traduise dans des actions concrètes pour les familles et l'appropriation d'un « réflexe familles » dans l'ensemble des services municipaux. Trois éléments jugés essentiels sont à mettre en œuvre rapidement afin de faciliter la réalisation de l'ensemble du plan d'action, à savoir :

- la mise en place de chantiers « famille », responsables de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions entreprises au niveau des arrondissements et de la ville centrale travaillant avec les partenaires socioéconomiques;
- l'établissement d'un plan d'action annuel au niveau central, accompagné de cibles claires dans chacun des domaines retenus, d'un échéancier ainsi que d'indicateurs de résultats permettant l'évaluation de l'impact des actions sur la qualité de vie des familles;
- la création d'espaces de concertation sur des enjeux précis et sur d'autres, plus larges, qui ne relèvent pas directement des compétences municipales, mais qui ont un impact majeur dans la vie des familles, tels que la conciliation famille-travail-études, l'environnement économique, ou le rapprochement familles-écoles-communauté.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

- Le comité Famille appuie la mise en place d'un Chantier famille responsable du suivi de l'engagement de la Ville envers les familles au niveau central. Il considère tout aussi important la présence de **chantiers locaux** au niveau des arrondissements. Il considère essentiel que des élus responsables et des acteurs socioéconomiques soient présents sur ces différents chantiers.
- Le comité Famille recommande que la Ville se dote d'indicateurs visant à évaluer l'impact des actions sur la qualité de vie des familles montréalaises et que l'évaluation annuelle tienne compte de **l'analyse différenciée selon les sexes**. Le comité Famille serait heureux d'apporter sa collaboration à l'élaboration des indicateurs pour l'analyse des programmes et services.
- Le comité Famille recommande que des **indicateurs** soient également associés aux autres objectifs de la politique, permettant d'évaluer l'impact des actions entreprises sur la qualité de vie des familles.
- Le comité Famille recommande que le chantier Famille fasse des représentations auprès des services centraux pour que l'application des différentes politiques **favorise les liens intergénérationnels**.
- Le comité Famille recommande à la Ville de tenir compte, dans les actions déployées, des **divers types de familles** et des réalités particulières que vivent les familles monoparentales, nombreuses ou venues d'ailleurs.
- Le comité Famille recommande l'ajout d'un **volet « Environnement économique favorable »** au cadre de référence, à l'instar de la Ville de Québec. Ce volet permettrait d'aborder la question de l'intégration professionnelle des jeunes adultes, des personnes immigrantes et des femmes, et d'envisager les moyens à mettre en œuvre pour encourager les entreprises à favoriser la conciliation famille-travail-études. Ce serait aussi l'occasion d'examiner l'accessibilité financière des familles aux services municipaux.
- Le comité Famille recommande que la Ville prévoie un **aménagement des espaces publics** qui soit favorable à la cohabitation intergénérationnelle et qu'on y retrouve des services de proximité répondant aux besoins des familles.
- Concernant la **construction neuve** et les **nouveaux quartiers résidentiels**, le comité Famille recommande à la Ville les actions suivantes :
 - Assurer une gamme variée de logements dans les grands projets et exiger un pourcentage de logements réservés aux familles. Inciter les promoteurs à prévoir la mixité des fonctions;
 - Prévoir l'adaptation de ces projets aux besoins des différentes générations;
 - Reconduire les programmes actuels de création de logements sociaux et communautaires avec une priorité aux grands logements.

- Concernant **l'habitat existant**, le comité Famille recommande à la Ville les actions suivantes :
 - Maintenir et renforcer les mesures de soutien et d'accompagnement des familles en HLM;
 - Instaurer des mesures incitatives pour les propriétaires afin qu'ils maintiennent en état le parc locatif tout en conservant les loyers abordables;
 - Réaliser une campagne de sensibilisation positive envers les familles pour contrer les préjugés, voire la discrimination à l'endroit des familles avec enfants.

- Concernant les logements adaptés aux **familles à revenu modeste**, le comité Famille recommande à la Ville les actions suivantes :
 - Créer une réserve immobilière par l'achat et la réhabilitation de logements en vue de développer le logement communautaire et social;
 - Offrir des incitatifs aux propriétaires-locateurs pour la réhabilitation et le maintien de loyers modestes.

- Le comité Famille recommande que le chantier Famille assure un suivi particulier auprès du service intéressé afin de concrétiser l'intention d'accorder une attention particulière aux personnes avec poussette. Il souhaite également que la formation des chauffeurs d'autobus comprenne un volet spécifique lié à **l'utilisation des poussettes**.

- Le Comité Famille recommande d'explorer la possibilité d'établir un **rabais pour les familles** à des moments propices aux activités familiales (Ex. : Temps des fêtes, Semaine québécoise des familles, Fête des Neiges, etc.).

- Le comité Famille recommande que le chantier Famille de la Ville exerce un suivi auprès des services concernés pour s'assurer que la réalisation d'une évaluation d'opportunité pour une meilleure desserte des **secteurs de plus faible densité** prenne en compte les objectifs de la politique familiale et les bénéfices externes pour les familles.

- Le comité Famille est aussi d'avis que des **mesures incitatives au plan fiscal** soient proposées aux employeurs et soutient les initiatives de la Ville dans ses représentations à cet effet auprès des gouvernements.

- Le comité Famille recommande l'application des **mesures d'apaisement** de la circulation là où la présence piétonnière et cycliste le requiert et propose la réalisation d'une campagne de sensibilisation au civisme, à la courtoisie et au respect du Code de la sécurité routière.

- Le comité Famille recommande de plus que, durant l'hiver, une priorité soit accordée au **déneigement aux abords des services de garde** sur le territoire métropolitain, comme cela se fait déjà aux abords des écoles.

- Concernant l'**accès des familles à la culture, aux sports et aux loisirs**, le comité Famille recommande :
 - Que la Ville maintienne le programme et le budget pour soutenir l'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles et que les arrondissements augmentent leur contribution à ce programme.
 - Que les arrondissements reconnaissent comme partenaires, les organismes communautaires de loisir à rayonnement régional, afin que les familles puissent avoir accès au même niveau de prestation de services partout à Montréal.
 - Que tous les lieux publics où se pratiquent des loisirs – et l'information aux usagers – puissent être accessibles aux personnes ayant des limitations fonctionnelles et à leur famille.

- Le comité Famille recommande que la Ville centrale encourage aussi les arrondissements à entretenir la **concertation et la communication** lors de la mise en œuvre et du suivi de leur plan local d'action famille.

- Le comité Famille recommande également une mise en commun des **bilans annuels** locaux et central et l'établissement d'indicateurs communs afin de mieux saisir la portée des actions entreprises et des efforts à poursuivre ou à entreprendre.

- Le comité Famille recommande que la Ville poursuive son initiative d'appel aux partenaires et soit encore plus active dans la création des **espaces de concertation** requis pour les avenues de travail retenues à la suite des consultations et à l'adoption de la politique.

MEMBRES DU COMITÉ FAMILLE

Organisme	Représenté par
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)	Véronique DeSève Présidente
Centraide du Grand Montréal	Suzanne Girard Vice-présidente
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (Direction de santé publique)	Francine Trickey
Comité des directions des CSSS de l'île de Montréal	André Majeau
Milieu associatif pour la déficience intellectuelle et physique	Marie-Claude Gagnon
Forum jeunesse de l'île de Montréal	Caroline Rioux
Ministère de la Famille et des Aînés - Direction des services à la famille Montréal	Danielle Bordeleau
Regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEÎM)	Céline Marchand
Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM)	Carol Gélinas
Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAIM)	Cécile Plourde
Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)	Anne-Marie Rodrigues
Table des directeurs généraux des Commissions scolaires de l'île de Montréal	France Lemay
Ville de Montréal	Vacant
Collaboratrice	Nicole Ranger
Conférence régionale des élus de Montréal	Suzanne Pion